NOUVEL HAY MAGAZINE
SANS FRONTIÈRES

Festival de Cannes du 14 au 25 Mai 2019

La procédure d'accréditation pour la Presse :

"Le Festival de Cannes est l'une des plus importantes manifestations médiatiques au monde, couverte par plus de 4000 journalistes et plus de 2000 médias en provenance d’environ 90 pays.

L'accréditation presse est délivrée par le Service de Presse ou le Service de Presse audiovisuelle aux seules personnes mandatées par un média et en charge de la couverture médiatique du Festival. Les autres représentants des médias peuvent s’adresser aux Accréditations Festival.

Le nombre d'accréditations par média et la catégorie du badge (niveaux d'accès et de priorités) sont attribués en fonction de la profession représentée (journaliste, photographe, technicien média), de la périodicité du média, de son importance (tirage, audience), de sa spécialisation cinéma et de la couverture du Festival de Cannes envisagée.

Si votre activité principale est rédactionnelle (presse écrite et digitale, agence de presse, rédacteur média web / tous supports numériques), votre interlocuteur sera le Service de Presse :

Presse écrite et digitale, agence de presse : presse@festival-cannes.fr

Médias web / tous supports numériques : webmedia@festival-cannes.fr

Tel : +33 (0)1 53 59 61 85

Si votre activité principale est audiovisuelle (agence de presse audiovisuelle, agence photo, photographe de presse, media web audiovisuel, TV, radio), votre interlocuteur sera le Service de Presse Audiovisuelle :

Presse audiovisuelle (TV-Radio-Agence), agence photo & photographe de presse : presseaudio@festival-cannes.fr

Media Web Audiovisuel (Video & Image): mediaweb-audio@festival-cannes.fr

Tel : +33 (0)1 53 59 61 92

COMMENT DÉPOSER VOTRE DEMANDE ?

Dès février, vous pouvez faire votre demande d'accréditation sur notre site en créant votre compte en ligne, en remplissant intégralement et en validant le formulaire d'inscription. Vous pouvez suivre le traitement de votre demande en ligne via votre compte.

Vous pourrez demander une accréditation individuelle pour vous-même, une accréditation individuelle pour un tiers, ou des accréditations pour un groupe de personnes. Il est très important de bien remplir les informations spécifiques pour chaque personne.

Si votre équipe est composée de journalistes rédactionnels (couverture écrite) et de journalistes audiovisuels (couverture audiovisuelle), veuillez procéder en deux temps et faire deux demandes distinctes par activité principale (groupe rédactionnel et groupe audiovisuel).

La date limite pour déposer votre demande d’accréditation est fixée au 31 mars. Pour préserver le confort et les conditions de travail des journalistes, le nombre d'accréditations est limité. Il est donc nécessaire de nous adresser votre demande avant la date limite du 31 mars et de remplir intégralement le formulaire d’inscription ou votre demande ne sera pas prise en compte.

Un email vous sera envoyé pour vous notifier de l'acceptation ou du refus de votre demande.

Depuis votre formulaire en ligne, vous pourrez imprimer les documents qui vous permettront de retirer votre badge à Cannes au Palais des Festivals, ainsi que divers documents d’informations pratiques."

source : Festival de Cannes